



## Modernisation du terminal ferry du Naye La Région fait le point sur le projet avec, à l'appui, de nouveaux visuels

Un an après avoir fait le choix d'investir 150 M€ dans la modernisation du terminal du Naye et de sa gare maritime, la Région, propriétaire du port de Saint-Malo, fait le point ce jour sur ce grand projet visant à assurer la pérennité du site, à en améliorer les accès nautiques et les capacités d'accueil. Soucieux de poursuivre la concertation engagée depuis 2021 avec les acteurs locaux, Stéphane Perrin-Sarzier, Vice-président de la Région en charge du port, a réuni le comité de suivi en présence de Gilles Lurton, Maire de Saint-Malo et Président de Saint-Malo Agglomération, pour apporter à toutes et tous, en particulier aux riverains, des précisions sur le calendrier des travaux et sur l'insertion paysagère de la future gare maritime. Les projections détaillées produites par AREP Architectes démontrent que le bâtiment impactera peu la vue sur les remparts depuis Saint-Servan.

Un embargo strict vous est demandé ce jour jusqu'à la fin de la réunion prévue à 20h30.

En avril 2022, le Président **Loïg Chesnais-Girard** annonçait que le futur terminal était, à l'échelle de la Bretagne, « *l'investissement le plus important programmé par la Région dans les années à venir* ». Il affirmait alors son attachement à ce projet d'avenir pour Saint-Malo « *bien intégré dans la ville, à la fois tourné vers Intra-muros et Saint-Servan, respectueux des riverains et du patrimoine malouin* », comme souligné précédemment par l'architecte des bâtiments de France (ABF), dans ses avis.

### Une concertation continue à chaque étape du projet

Soucieuse d'échanger avec les Malouins sur le projet et ses enjeux pour le territoire, la Région a, bien en amont, informé et consulté l'ensemble des acteurs concernés, à la faveur de **réunions de concertation et d'ateliers organisés dès fin 2020, sous l'égide de la CNDP** (Commission nationale du débat public). Une fois le scénario retenu –le plus ambitieux des trois-, une nouvelle **rencontre publique** s'est tenue **en mai 2022** pour présenter en détails le programme, notamment avec AREP Architectes.

La Région souhaite poursuivre cette concertation tout au long du projet et de ses différentes phases d'études et de travaux. La réunion de ce jour a pour objectif, suite aux demandes de nouveaux visuels sur l'insertion paysagère de la gare, de faire le point sur les procédures d'autorisation et le **travail constructif engagé par la Région avec l'ABF pour ré-**

**duire l'impact visuel** du bâti depuis Saint-Servan. **Des nacelles** ont par ailleurs été installées ce mercredi et pour quelques jours, en lieu et place de la **future passerelle, haute de 7 m**, afin de **simuler l'emprise visuelle** des futures constructions.

### Au cœur du projet, une gare maritime de 7 000 m<sup>2</sup>

**Emblème du terminal**, la gare maritime a été conçue pour **s'intégrer** le mieux possible **dans son environnement urbain** et jouer un rôle important, plus que symbolique, dans **l'interface ville-port**.

Tout en longueur, couvert de **panneaux solaires**, le bâtiment ne dépasse pas **10 m de haut**, conformément aux règles d'urbanisme. Aménagée sur **2 niveaux**, avec une structure en bois et des isolants en paille, la gare aura pour principale mission d'**accueillir quelque 300 000 passagers par an**, dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui. La majeure partie de ses activités sera donc concentrée au **rez-de-chaussée, sur 4 000 m<sup>2</sup>**. **Le premier étage** sera tout aussi essentiel au bon fonctionnement du terminal : il abritera en effet **les douanes et la PAF** (Police Aux Frontières), ainsi que des espaces de contrôle pour les compagnies maritimes. Autant de services qui sont actuellement mal logés et disséminés sur les terre-pleins actuels.

Il est également prévu d'aménager, à l'étage, un **restaurant avec terrasse, ouvert à tous**, qui offrira une **vue inédite sur Saint-Malo**.

#### SERVICE PRESSE

02 99 27 13 54 | presse@bretagne.bzh

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Aymeri Bot (07 50 12 41 30) | Sébastien Jédor (06 22 49 94 69)

www.bretagne.bzh/espace-presse | @bretagne\_presse

## Une passerelle pour assurer la sécurité des piétons

Pour acheminer les passagers **vers le poste à quai n°1**, in utilisé aujourd'hui mais qui va être reconstruit dans le cadre du projet, une passerelle piétons est indispensable. D'une **longueur de 117 m**, elle sera construite **à 3,50 m du sol**, au-dessus des flux de véhicules, afin de garantir la **sécurité des piétons**. Le parti-pris d'AREP Architectes était qu'elle soit vitrée et couverte pour **protéger les usagers des intempéries**.

Afin de prendre en compte les réclamations de certaines associations de riverains sur l'impact visuel de l'ouvrage, la Région envisage de **faire évoluer sa configuration** avant dépôt du permis de construire, et en lien avec l'ABF et les services de la ville : suppression du **vitrage** pour donner plus de transparence à l'équipement, réduction de sa hauteur **de 8 m à 7 m...**

En tout état de cause, la passerelle ne sera pas érigée au cours de la première phase du chantier, prévue entre 2025 à 2027. Sa construction n'interviendra en effet qu'après livraison de la gare maritime et réaménagement du poste à quai n°1, dans un second temps.

D'ici là, une **simple avancée extérieure** permettra aux passagers piétons de descendre sur le terre-plein pour être véhiculés jusqu'au poste à quai n°2, plus éloigné de la gare et qui concentre à ce jour 100 % du trafic.

## Côté mer, un phasage des travaux en deux temps

Le comité de suivi a aussi fait ce jour le point sur le **calendrier du chantier** qui s'annonce.

Si la gare maritime sera, à l'avenir, un marqueur dans le paysage, **l'essentiel des travaux va prendre place côté mer !** Prioritaire, notamment pour des raisons de sécurité, le volet maritime du projet vise à **fiabiliser les accès du port**, les escales des ferries, et à accueillir, à terme, des navires de plus grande capacité, à une fréquence accrue.

Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation du coût des matériaux, la Région a fait le choix de **phaser le projet dans le temps**, tout en maintenant les **exigences environnementales** qui y sont

liées (études faune et flore, réemploi des matériaux après démolition de la gare et des sédiments après dragage, récupération eaux de pluie...).

## Phase 1 du volet maritime (2025-2027)

- **dragage et déroctage du chenal et de l'avant-port** pour faciliter la route des ferries et améliorer leur accès au port : l'objectif est de permettre à de plus grands navires de faire escale à des horaires attractifs et fiables.

- **reconstruction des embectages nord et sud**, avant l'écluse du Naye : ces ouvrages, actuellement en fin de vie, ont vocation à guider et sécuriser l'accès aux bassins intérieurs des bateaux de commerce, en parallèle du trafic des ferries, afin d'éviter toute collision entre navires.

**Phase 2 : la reconstruction du poste à quai n°1.** L'enjeu est de le rendre accessible aux ferries à toute heure et en toute sécurité.

À ce jour, l'infrastructure, datant de **1978** et très dépendante des horaires de marées, n'accueille plus aucune escale depuis 2020. Après démolition de l'ancien poste, il s'agira de construire un **nouveau front d'accostage-amarrage** et les outillages allant avec pour **embarquer les véhicules** (rampe d'accès) **et les piétons** (passerelle).

## La prise en compte des enjeux patrimoniaux

Le terminal du Naye a pour spécificité d'être situé au cœur d'une ville **extrêmement riche sur les champs historique et patrimonial** avec la cité d'Aleth, les remparts et plusieurs bâtiments classés intra-muros.

De par son importance, le projet a été soumis à une **évaluation environnementale** des services de l'État ainsi qu'à une **autorisation d'urbanisme**, soumise à l'**avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France**.

Les services de la Ville et l'ABF ont été associés au projet dès le concours d'architecture et d'ingénierie afin que ces contraintes patrimoniales soient prises en compte dans la conception du terminal.

La prochaine étape de concertation du projet sera **l'enquête publique, lancée à l'automne prochain**.

## Composition du comité de suivi

Mis en place **début 2021** dans le cadre de la démarche de concertation liée au projet, le comité est constitué des différents représentants de l'activité portuaire et de la vie publique malouine :

- les institutions : services de l'État et collectivités locales ;
- les acteurs portuaires (pilotes, EDEIS, dockers, comité de pêche) et économiques (IMCA, Union des commerçants de Saint-Servan, association des usagers et de la plaisance de Saint-Malo) ;
- les associations : OSONS, Eau et rivières de Bretagne, Bretagne vivante-Rance Emeraude, A vélo Malo, ADICEE, Droits de cité, ADCIM, Intra Malo, auxquelles se sont rajoutées depuis la création du comité : Veille Environnement Paysage, Collectif Sablons, Perspectives malouines et Union maritime ;
- Des riverains non organisés en association.